

En cours



de révision

PLUi ??

Document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes, il fixe les règles générales d'utilisation du sol et traduit les enjeux et les perspectives de développement du territoire.

**OUTIL INDISPENSABLE ET MAJEUR**

S'impose à tous, document référant pour instruire les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager).

Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle publique ou privée.

# PLUi

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La révision est faite dans un esprit intercommunal tout en tenant compte des spécificités de chaque commune. C'est un travail commun aux 9 communes du territoire.

Le PLUi doit intégrer les dispositions issues de la Loi Grenelle et respecter les objectifs du développement durable issus de la loi « ALUR », pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové. Il doit aussi être compatible avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération de Limoges.

La loi ALUR « exige » une diminution de l'étalement urbain afin de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Concrètement, dans le cadre de la révision du PLUi, le respect de cette loi va se traduire par une **réduction conséquente des surfaces actuellement constructibles, dans chaque commune du territoire.**

### Le calendrier



### Les outils de concertation

#### Le cahier de concertation



Accessible aux heures d'ouverture habituelles à la Communauté de Communes du Val de Vienne et dans chaque Mairie.

#### Presse



Une information régulière sur l'avancement des réflexions sera produite par le biais du site Internet et du bulletin communautaire, relayée par les communes, ainsi que par voie de presse.

#### Réunions



Des phases d'échanges plus directes avec les habitants, sous forme de réunions de concertation seront également programmées une fois les grandes orientations du projet posées par les élus. Une réunion publique sera organisée avant l'été 2017.

#### Exposition



Exposition au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 au siège de la Communauté du Val de Vienne, puis dans chaque commune, pour informer la population sur le diagnostic territorial effectué. Elle sera complétée tout au long de l'étude jusqu'à l'approbation du projet.

**\* Réunion publique d'information**

**Lundi 3 juillet 2017 à 20h - Salle des fêtes de Séreilhac**